



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 103948

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière ponte et notamment celle des entreprises d'abattage de poules de réforme, qui, depuis la crise provoquée par la grippe aviaire, connaissent d'importants problèmes de stockage. Les entreprises de cette filière, faute de débouchés suffisants sur le marché en raison des effets persistants de cette crise, sont confrontées à l'insuffisance de leurs capacités de stockage rapportée à l'importance des stocks. Cette filière, qui représente un maillon incontournable de la chaîne de production au sein de la filière pondeuse et occupe une place particulièrement importante en Bretagne en terme d'activité et d'emploi, demande donc, pour pérenniser son activité, le déblocage d'une aide communautaire d'urgence à la transformation de ses stocks, à l'instar de la prise en compte par les instances communautaires des difficultés rencontrées par la filière de la volaille de chair en tenue de débouchés sur le marché national comme à l'exportation. Les besoins sont évalués à 500 euros par tonne. Aussi, au-delà des résultats du comité de gestion volailles du 21 juin dernier, elle lui demande quelles mesures il envisage de prendre à l'échelle nationale et quelles revendications il compte porter à l'échelle européenne, en vue d'assurer à cette filière une sortie de crise définitive et le maintien d'une activité normale à moyen et long terme.

Texte de la réponse

La crise de l'influenza aviaire s'est également répercutée sur la filière ponte. Cette filière a subi de plein fouet les conséquences de la fermeture d'un certain nombre de marchés à l'export suite à l'embargo de février 2006. En effet, la moitié des poules de réforme issue de la filière ponte est exportée vers les pays tiers, principalement l'Afrique, et ne trouve plus de débouchés depuis le mois de février dernier. Des stocks importants se sont constitués dans les abattoirs et certains éleveurs ne sont plus rémunérés. Conformément à l'annonce du Gouvernement lors du SPACE, des instructions ont été données au directeur de l'Office de l'élevage afin qu'un soutien de 600 000 EUR soit apporté à cette filière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103948

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9477

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11031